

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

**RESTRICTION DE CIRCULATION**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,  
Vu les travaux d'alimentation basse tension réalisés par l'Entreprise RESEELEC SCI MELAURACLEO Sise 6, Rue Victor Hugo à 62380 LUMBRES,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux 6 Rue Victor Hugo et la circulation à cet endroit sera restreinte **le Lundi 05 Décembre 2022**.

**Article 2** : La circulation se fera sur chaussée rétrécie et une interdiction de stationnement de chaque côté.

**Article 3** : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par le demandeur.

**Article 4** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise RESEELEC,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 17 Novembre 2022

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire  
le **17 NOV. 2022**